

**Manifeste des Présidents des Intercommunalités et du
Président du SCOT du Bassin Annécien :
POUR UN AMENAGEMENT ET UN DEVELOPPEMENT
DURABLE DU BASSIN ANNECIEN**

Notre territoire est confronté à **plusieurs défis** :

- accroissement de la population, à laquelle il faut répondre par des logements, des équipements, des services
- inégalité territoriale et déséquilibre entre le pôle urbain central, qui concentre emplois et services, et territoires ruraux
- forte consommation d'espace pour l'habitat, les équipements, les infrastructures, les services, en particulier en milieu rural et périurbain, avec ses conséquences sur l'environnement, les paysages et la mobilité
- accroissement des déplacements et des consommations énergétiques, et leurs conséquences en termes de difficultés de circulation et de réchauffement climatique.

Les élus du SCOT travaillent à recenser les enjeux du territoire dans les différents domaines du développement durable, pour élaborer un projet politique d'aménagement et de développement du territoire cohérent, et répondant à ces enjeux. Ce projet devrait être élaboré en 2009 et 2010. Le document du SCOT, qui s'imposera comme le « document cadre » d'aménagement et de développement de ce territoire, sera approuvé en 2012.

D'ores et déjà, des grandes lignes se dégagent au fur et à mesure de l'avancement des réflexions. Les Présidents des EPCI membres du Syndicat du SCOT, réunis le 19 Novembre 2008 pour faire le point sur l'avancement de la démarche d'élaboration du SCOT, et notamment sur les enjeux de l'économie, ont souhaité **affirmer dès maintenant un certain nombre d'orientations** qui serviront de base de travail, et d'objectifs pour notre territoire :

1 L'application d'un principe d'économie dans la consommation de l'espace, que ce soit pour l'habitat, l'économie, le commerce, etc.... Le foncier est une ressource rare et chère, objet de nombreux conflits d'usage sur nos territoires, entre différentes utilisations possibles, et en particulier entre l'urbanisation et la vocation agricole ou naturelle, et en conséquence de nombreuses difficultés financières. S'il est nécessaire de recourir à l'urbanisation de nouveaux espaces, notamment pour répondre à la demande en logements accessibles à tous, il convient donc de les utiliser en mettant en œuvre avec rigueur des principes de densité et d'économie d'espace.

Ceci peut remettre en cause certains secteurs inscrits dans les PLU, pour raisonner et rationaliser l'utilisation du foncier à une échelle plus large que celle de la commune, notamment en matière économique, ou pour limiter la production de logements peu denses et très consommateurs d'espace.

Le renouvellement urbain et la requalification de zones d'habitat, d'activités ou de commerce sont des moyens idéaux pour économiser l'espace, auxquels le recours devra être de plus en plus fréquent.

Les présidents des EPCI membres du SCOT, réunis par le Président du Syndicat du SCOT du Bassin Annécien le 19 Novembre 2008, ont approuvé ces principes généraux d'économie du foncier.



2 **La mise en place d'un maillage hiérarchisé du territoire.** Le pôle central du territoire comprend la « ville constituée » regroupant Annecy, Cran-Gevrier, Meythet, Annecy-le-Vieux pour partie, et Seynod pour partie.

Un bon fonctionnement du territoire, notamment pour réduire les besoins en déplacements vers les services et équipements de la ville constituée, impose de définir et renforcer des pôles secondaires, comme peuvent l'être notamment Faverges d'une part, et à un autre degré Cruseilles, Groisy, la Balme de Sillingy/Sillingy d'autre part. Ce renforcement des pôles secondaires concerne aussi bien l'habitat (aidé ou non) que les activités, les services et/ou les commerces de moyenne surface. Il passera notamment par des choix de localisation préférentielle du développement de l'habitat dans les pôles secondaires, et l'établissement d'un schéma de développement commercial équilibré sur le territoire.

Les présidents des EPCI membres du SCOT, réunis par le Président du Syndicat du SCOT du Bassin Annécien le 19 Novembre 2008, ont exprimé leur volonté de s'engager dans cette démarche de rééquilibrage du territoire en renforçant les pôles secondaires.

3 **La nécessaire organisation économique du territoire,** pour promouvoir son développement optimisé, tant sur le plan économique que du développement durable. Cette organisation devra faire l'objet d'une réflexion approfondie, afin de déterminer et de hiérarchiser les sites d'accueil des activités économiques en tenant compte des besoins des entreprises, et des conditions d'accès, de disponibilités foncières et d'environnement notamment.

Le respect de ces objectifs implique des choix dans la localisation des activités économiques. Pour y parvenir, il conviendra d'éviter les effets de concurrence entre les territoires des EPCI du SCOT, et de reconnaître le rôle de chacun. La structuration du territoire en matière économique implique donc :

- de travailler à l'élaboration d' un schéma partagé d'implantation des zones d'activités économiques du territoire du SCOT
- de mettre en place parallèlement un partage et une solidarité réelle et efficace entre territoires
- et donc d'avancer dans la réflexion sur un dispositif de **solidarité financière**

Les présidents des EPCI membres du SCOT, réunis par le Président du Syndicat du SCOT du Bassin Annécien le 19 Novembre 2008, ont approuvé la perspective de mise en place de cette solidarité, précisant qu'elle devait se faire par étape, au sein des EPCI membres dans un premier temps, avec pour objectif final une solidarité à l'échelle du bassin annécien dans son ensemble.

4 **L'amélioration de l'accessibilité et de la mobilité par les transports en commun.**

L'efficacité dans le fonctionnement du territoire passe également par un renforcement et une amélioration de l'offre de transports en commun pour l'accessibilité externe, et par une meilleure articulation entre les transports en commun internes au territoire et le développement de l'urbanisation.

Ils précisent que ce lien très fort avec l'urbanisation, dont dépendront notamment l'efficacité desdits transports, intègre le renforcement des pôles secondaires.

Les présidents des EPCI membres du SCOT, réunis par le Président du Syndicat du SCOT du Bassin Annécien le 19 Novembre 2008, ont exprimé leur volonté de voir se réaliser le désenclavement ferroviaire d'Annecy (Annecy - Paris et Annecy – Genève)

Ils expriment également leur volonté de voir se poursuivre et aboutir les réflexions sur l'identification et la définition des axes lourds de transports en commun à développer ou renforcer à l'intérieur du territoire, depuis et vers les pôles secondaires, et avec les territoires voisins.



5 **La promotion du développement durable et des économies d'énergies**. Le développement durable n'est pas un thème spécifique à traiter à part, mais une préoccupation sous-jacente à l'ensemble des thématiques concernées par l'aménagement du territoire. Ainsi les 4 points précédents, par leurs objectifs et résultats attendus, concourent-ils tous à un développement plus durable de notre territoire.

Au delà, les présidents des EPCI, réunis par le Président du Syndicat du SCOT du Bassin Annécien le 19 Novembre 2008 s'engagent dans le cadre du SCOT à promouvoir dans leurs opérations et projets les principes du développement durable : développement de nouveaux quartiers « durables » pour répondre aux besoins en logements, quantitatifs et qualitatifs, maintien des commerces et services de proximité, développement de l'urbanisation en lien avec les transports en commun, offre de logements accessibles à toutes les couches de population à proximité des services et équipements et des transports en commun, ...

Les présidents des EPCI, réunis par le Président du Syndicat du SCOT du Bassin Annécien le 19 Novembre 2008, souhaitent que les 5 grands principes évoqués ci-dessus président aux réflexions et à la poursuite du travail d'élaboration du SCOT, et servent de base aux avis et décisions que le syndicat du SCOT sera amené à prendre dans le cadre des procédures auxquels il est réglementairement associé (DTA, PLU, POS, Carte Communale, autorisations d'urbanisme commercial).

Le, à

Monsieur André CORBOZ
Président de la Communauté
de communes de la Rive
Gauche du Lac d'Annecy

Monsieur François DAVIET
Président de la Communauté de
communes Fier et Usses

Monsieur Jean-Claude
DERONZIER
Président de la Communauté de
communes du Pays de Faverges

Monsieur Jean FAVROT
Président de la Communauté
de communes de la Tournette

Monsieur Antoine de MENTHON
Président du Syndicat Mixte du
SCOT du Bassin Annécien

Monsieur Gilles PECCI
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Cruseilles

Monsieur Jean-Luc RIGAUT
Président de la Communauté
de l'Agglomération d'Annecy

Monsieur Christian ROPHILLE
Président de la Communauté de
communes du Pays de la Fillière